



Tribunal des affaires de securité sociale

Par **sabrina94270**, le **15/03/2013** à **21:51**

bonsoir,

J ai été en accident de travail. J ai été reconnu par le medecin conseil de la securité sociale en accident de travail. J ai été consolider a 6% et avec séquelles indemnissables. J ai attaquer mon employeur pour la faute inexcusable au tribunale des affaires de la securité sociale. J ai reçu un courrier ce matin par accusée de reception du tribunal je n y comprend rien pourriez vous m éclairé sur ce courrier cela precise ORDONNANCE DE MISE EN ETAT FAUTE INEXCUSABLE.

cooridalement